

Ont obtenu :

- M. Patrick FOULON : 12 voix
- Mme Annie MARTIN : 2 voix

M. Patrick FOULON, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Maire et immédiatement installé.

CHOIX DU NOMBRE DES ADJOINTS

Délibération n° 02/2008-03 : (date de dépôt : _____ - date de publication : _____)

Vu les élections de renouvellement du conseil municipal du 9 mars 2008,

Vu l'installation du conseil municipal et l'élection du maire en date du 14 mars 2008,

Le Maire indique que la loi prévoit la nécessité de désigner au moins un adjoint au maire - article L2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit pour un effectif de 15 membres, le nombre maximal à ne pas dépasser est de : $15 \times 30 \% = 4,5$ soit 4 adjoints.

Avant de procéder à l'élection du ou des adjoints, le conseil municipal est invité à déterminer le nombre des adjoints.

Le Maire propose de le fixer à quatre.

Le Conseil municipal de SAINT PERE SUR LOIRE, par un vote à bulletin secret,

- ADOPTE, par 13 voix pour et 2 voix contre, la proposition du Maire d'élire quatre adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS

Délibération n° 03/2008-03 : (date de dépôt : _____ - date de publication : _____)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints à quatre,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du Premier Adjoint

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Annie MARTIN : 2 voix
- M. Denis BRETON : 12 voix

M. Denis BRETON, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Premier Adjoint au Maire et installé immédiatement.

Election du Second Adjoint

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Claudine KAZMIERCZAK : 13 voix
- Mme Annie MARTIN : 2 voix

Mme Claudine KAZMIERCZAK, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée Deuxième Adjointe au Maire et installée immédiatement.

Election du Troisième Adjoint

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Christine THAUVIN : 13 voix
- Mme Annie MARTIN : 2 voix

Mme Christine THAUVIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée Troisième Adjointe au Maire et installée immédiatement.

Election du Quatrième Adjoint

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Annie MARTIN : 2 voix
- M. Jacky CLOUTIER : 12 voix

M. Jacky CLOUTIER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Quatrième Adjoint au Maire et installé immédiatement.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

QUESTIONS DIVERSES

- *Monsieur le Maire fait part à toute l'assistance qu'une commémoration aura lieu lundi 17 mars à 11 heures au cimetière en hommage à tous les poilus de la guerre 14-18.*
- *M. BERRUE propose de donner la parole au public à la fin de chaque séance de Conseil. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion.*

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20 h 45.

*Le Maire,
P. FOULON*

*Les Conseillers Municipaux,
D. BRETON*

Cl. KAZMIERCZAK

Ch. THAUVIN

J. CLOUTIER

H. LUTTON

J.L. PISSEAU

F. LEBRUN

M.R. NICOT

D. BERRUE

D. TELLIER

F. THOREL

A. MARTIN

M. PIETRE

H. EVEZARD